

SAFEMED III BULLETIN

NUMÉRO 4 / Octobre 2016

Juin 2016 a marqué le troisième anniversaire du projet SAFEMED III et le renforcement progressif de la coopération régionale. Pendant cette période, l'AESM a continué l'organisation des activités régionales (formations et séminaires) dans divers domaines du secteur maritime portant sur la sûreté et la sécurité maritime, la protection de l'environnement, ainsi que la mise en œuvre des activités bilatérales. Les résultats constructifs obtenus au cours des trois dernières années ont conduit à la décision de prolonger le projet en cours pour une période supplémentaire de neuf mois, fixant le mois de mars 2017 en tant que date d'achèvement du projet SAFEMED III.



ACTIVITÉS RÉGIONALES

Les séminaires techniques et les formations organisés au cours de cette période ont contribué à la poursuite de l'amélioration de l'expertise des pays bénéficiaires du projet SAFEMED III ainsi qu'à l'échange fructueux de connaissances entre le personnel des administrations maritimes des pays bénéficiaires et les Etats membres de l'UE.

11^{ÈME} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL MARITIME EUROMED

20 AVRIL 2016, BRUXELLES

Cette réunion annuelle, réunissant la Commission européenne, l'AESM, les Etats membres, d'autres parties prenantes et les points nationaux de contact du projet SAFEMED III, a servi de plate-forme pour présenter les actions et les résultats obtenus au cours des trois dernières années. Elle a également fourni un forum pour l'expression des besoins d'actions supplémentaires ainsi que des perspectives de coopération de toutes les contreparties.

Au cours de la réunion, les participants ont également reçu une mise à jour sur la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires (2016-2021) et le statut du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENEAS). Ils ont également pris part à la discussion sur les autoroutes de la mer.

Tout en notant des progrès considérables dans la mise en œuvre du Plan d'action régional de transport pour la Méditerranée (PART) 2014-2020 transport maritime au cours de ces années, la réunion a été conclue avec les recommandations de continuer à bâtir sur les réalisations constructives du projet SAFEMED en cours.

SÛRETÉ

Les défis relatifs à la sûreté maritime actuels rencontrés dans la région font de la sûreté maritime une des priorités pour les pays bordant la Méditerranée. Au cours de la 11^{ème} réunion du Groupe de travail maritime EuroMed les participants ont reconnu l'importance de la sûreté maritime en tant que priorité commune pour leurs pays.

Au cours de l'année 2015 l'AESM a accordé une attention particulière à la sûreté maritime. Elle a organisé deux formations sur le Code ISPS, un séminaire sur la sûreté des installations portuaires et un séminaire sur la délégation des fonctions en matière de suivi et d'audit des organisations de sûreté reconnues, ainsi qu'une réunion de travail sur le Code ISPS et la capacité institutionnelle.

1. SÉMINAIRE SUR LA SÛRETÉ DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

19-20 JUILLET 2016, LISBONNE

Cette formation pratique, divisée en deux jours, a offert aux participants un certain nombre d'exercices pratiques mettant l'accent notamment sur les techniques d'audit des installations portuaires. Elle a réuni des représentants de l'Algérie, de l'Égypte, de la Jordanie, du Maroc, de la Palestine et de la Tunisie.

2. SÉMINAIRE SUR DÉLÉGATION DES FONCTIONS EN MATIÈRE DE SUIVI ET D'AUDIT DES ORGANISATIONS DE SÛRETÉ RECONNUES (RSOs)

1-2 OCTOBRE 2015, LISBONNE

Le séminaire visait à permettre aux participants de développer une approche pratique en matière de suivi et d'audit des RSOs. Il a fourni un forum pour un dialogue interactif entre les participants



et les conférenciers et a permis de partager les meilleures pratiques et l'expérience à travers les présentations données par les représentants des pays SAFEMED III (Algérie et Tunisie) et pays européens (Norvège et Malte) sur le suivi et l'audit des RSOs par les administrations nationales.

Compte tenu de l'intérêt exprimé par les participants, un aperçu a également été fourni sur le rôle de l'AESM dans le domaine de la sûreté maritime et la façon dont les inspections des administrations des Etats membres de l'UE ainsi que des RSOs sont menées par l'AESM afin d'assurer le respect des exigences de l'UE en matière de sûreté maritime.

Le séminaire a été suivi par 12 participants des pays SAFEMED III (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie) ainsi que par des représentants de la Norvège et Malte.



3. SÉMINAIRES RELATIFS AU CODE ISPS
16-19 NOVEMBRE 2015, LISBONNE
30 NOVEMBRE-3 DÉCEMBRE 2015, LISBONNE

Suite au succès de la formation consacrée au Code ISPS organisée en février 2015 et l'intérêt en la matière renouvelé par les pays bénéficiaires, l'AESM a organisé deux sessions pratiques consacrées au Code ISPS en novembre et décembre 2015 permettant de former un plus large public.

Ces formations techniques ont été suivies au total par 27 participants des pays SAFEMED III (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie).



4. RÉUNION DE TRAVAIL SUR LE CODE ISPS ET LA CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE
15-16 DÉCEMBRE 2015, LISBONNE

La réunion, organisée conjointement par la Commission européenne (DG MOVE) et l'AESM, était le troisième atelier organisé dans le cadre du projet SAFEMED III, dans le but de recevoir des retours des pays bénéficiaires sur les actions menées au cours des années précédentes, ainsi que sur les attentes des pays bénéficiaires en matière de sûreté maritime à l'avenir. Présidée par l'Algérie, la réunion a été suivie par 12 participants des pays bénéficiaires SAFEMED III (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie) ainsi que par la France, l'Italie et les représentants du port de Rotterdam.

Les conclusions de la réunion sont disponibles sur le site Internet de l'AESM website:

<http://www.emsa.europa.eu/safemed/safemed-events.html>



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LÉGISLATION UE

La protection de l'environnement marin est une préoccupation commune pour les pays partageant les mêmes bassins maritimes, ce qui appelle à la mise en place des stratégies régionales communes. Dans ce contexte, l'AESM a organisé deux séminaires visant à atteindre des approches communes dans les domaines ci-dessous.

5. SÉMINAIRE CONSACRÉ AUX LIEUX DE REFUGE POUR LES NAVIRES AYANT BESOIN D'ASSISTANCE
18 MAI 2016, LISBONNE

Le séminaire sur les lieux de refuge pour les navires ayant besoin d'assistance fut une réunion conjointe pour les pays SAFEMED III et les pays engagés dans le processus de l'élargissement avec l'UE. Le séminaire a réuni au total 13 participants venant de l'Albanie, l'Algérie, la Croatie, la Jordanie, du Monténégro, du Maroc, la Palestine et la Turquie, ainsi que des représentants de Malte, du Portugal, du Royaume-Uni et du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC).



Le séminaire était destiné au personnel des administrations qui travaillent de manière régulière avec les situations impliquant les navires en détresse ou des navires ayant besoin d'assistance. L'un des objectifs du séminaire était le partage d'expérience en matière des lieux de refuge entre les Etats membres de l'UE, les pays engagés dans le processus de l'élargissement ainsi que les pays bénéficiaires SAFEMED III. Au cours du séminaire, les participants ont également fait connaissance avec le cadre législatif clé de l'UE sur les lieux de refuge ; les régimes de responsabilité et d'indemnisation, ainsi que les lignes directrices opérationnelles de l'UE.



6. SÉMINAIRE CONSACRÉ À LA LÉGISLATION MARITIME DE L'UE 20-22 JUILLET 2015, LISBONNE

La mer Méditerranée est partagée par l'UE et les pays tiers, appelant, par conséquent, à la mise en œuvre uniforme des normes maritimes dans la région. Dans ce contexte, le séminaire sur la législation maritime de l'UE vise à contribuer à la familiarisation des pays bénéficiaires SAFEMED III avec le cadre législatif maritime européen. Ce séminaire a permis également de mettre en lumière les différences entre les réglementations internationales et européennes en matière de l'environnement marin. La réunion a également eu pour finalité de communiquer ces informations aux administrations des pays en question afin que les modifications législatives éventuelles puissent être introduites dans le cadre national, lorsque jugé approprié par les autorités nationales des pays bénéficiaires.

Le séminaire a réuni 10 participants venus d'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie.



ÉLÉMENT HUMAIN

L'élément humain est reconnu comme un facteur clé de la sécurité maritime. Par conséquent, l'AESM a continué à maintenir informés les pays bénéficiaires SAFEMED III sur les derniers développements en ce qui concerne la formation et la certification des gens de mer.

7. SÉMINAIRE CONSACRÉ À LA CONVENTION STCW 31 AOÛT-3 SEPTEMBRE 2015, LISBONNE

Ce séminaire a eu pour objectif d'améliorer la connaissance de la Convention STCW afin de promouvoir la sécurité en mer et la protection de l'environnement marin. Au cours du séminaire une analyse détaillée de la Convention et de ses amendements a été opérée en combinaison avec plusieurs exercices pratiques.

Le séminaire a été suivi par 13 participants des pays SAFEMED III (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie).

CONTRÔLE PAR L'ETAT DU PORT (PSC)

L'AESM a continué à soutenir les bénéficiaires SAFEMED III dans le domaine du contrôle par l'Etat du port. Dans ce contexte, deux formations ont été organisées, l'une se concentrant sur les aspects d'harmonisation des inspections dans la région MED MoU et la seconde – sur les fonctionnalités des outils de l'AESM mis à la disposition des inspecteurs de l'Etat du port MED MoU, à savoir MaKCs et RuleCheck.

8. SEMINAIRE CONSACRÉ AU CONTRÔLE PAR L'ETAT DU PORT POUR LES INSPECTEURS MED MOU 18-21 AVRIL 2016, LISBONNE

Le séminaire a été basé sur les procédures MED MoU développées dans le cadre de SAFEMED III. Les inspecteurs de l'Etat du port des Etats membres du MED MoU ont travaillé ensemble sur des scénarios pratiques dans le but de parvenir à une harmonisation des inspections dans la région de la Méditerranéenne. Le séminaire a permis également de fournir une mise à jour aux inspecteurs de l'Etat du port sur les derniers développements en la matière. Il a été suivi par 11 participants des pays SAFEMED III.

9. FORMATION SUR PLATE-FORME ÉLECTRONIQUE (MAKCS) ET RULECHECK 23 JUILLET 2015, LISBONNE

L'objectif de cette formation était de familiariser les administrateurs nationaux des plateformes (pays du MoU méditerranéen) avec toutes les fonctionnalités de la plate-forme d'apprentissage électronique MaKC (Système de Connaissance de la Mer) sur le contrôle par l'Etat du port, ainsi qu'avec les fonctionnalités du RuleCheck, l'outil sous une forme d'une base de données électronique visant une mise en œuvre harmonisée des instruments internationaux relatifs au contrôle par l'Etat du port.

La formation a été suivie par neuf participants de l'Algérie, de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie, ainsi que par un représentant du Centre d'information du MED MoU (CIMED).



CONTRÔLE PAR L'ETAT DU PAVILLON

Un cours de formation technique de 4 jours pour les inspecteurs de l'Etat du pavillon a été organisé par l'AESM, suite à l'intérêt manifesté par les pays bénéficiaires SAFEMED III à renforcer les connaissances de leurs inspecteurs en la matière, ainsi que suite à la demande reçue à former de nouveaux inspecteurs.

10. FORMATION POUR LES INSPECTEURS DE L'ETAT DU PAVILLON 3-6 NOVEMBRE 2015, LISBONNE

Ce cours de formation de quatre jours destiné aux inspecteurs de l'Etat du pavillon avait pour objectif de consolider la connaissance des réglementations maritimes internationales et de promouvoir une approche harmonisée dans la conduite des visites des navires par les Etats du pavillon ainsi que dans les techniques d'inspection. La partie théorique a été suivie par des exercices pratiques illustrés par des cas réels.

La formation a été suivie par 14 participants de l'Algérie, d'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Liban, du Maroc et de la Tunisie.

AUTRES ACTIVITÉS ET ACTIONS BILATÉRALES

Durant cette période, l'AESM a conclu un certain nombre d'actions bilatérales répondant aux besoins spécifiques de chaque pays bénéficiaire SAFEMED III, conformément au plan d'action établi conjointement par l'AESM et le pays intéressé dans la première phase du projet.

En 2016, l'AESM a également poursuivi la mise en œuvre des projets pilotes et la fourniture d'outils/services électroniques mis à la disposition des bénéficiaires en 2015. Ces services ont été progressivement enrichis de nouvelles fonctionnalités qui correspondent aux évolutions récentes dans les domaines concernés.

AMÉLIORER LE PARTAGE DE L'INFORMATION AIS ET AUGMENTER LES CAPACITÉS DE LUTTE ANTI-POLLUTION EN MÉDITERRANÉE

Juin 2016 a marqué le premier anniversaire de la livraison des services CleanSeaNet via le portail IMDATE aux six pays bénéficiaires SAFEMED III qui ont signé les conditions d'utilisation de CleanSeaNet, à savoir l'Algérie, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie.

Pendant cette période, l'AESM a créé un certain nombre de comptes utilisateurs, a assuré le suivi des demandes techniques émanant de la communauté des utilisateurs CSN ainsi qu'a organisé une formation pour les autorités maritimes marocaines du 12 au 13 octobre 2015 suite à leur demande. Cette formation a réuni 17 responsables de différents départements (Centre de Surveillance du Trafic Maritime, Forces Royales Air, Agence Nationale des Ports, Gendarmerie Royale, Marine Royale, Port de Tanger Med et la Marine Marchande).

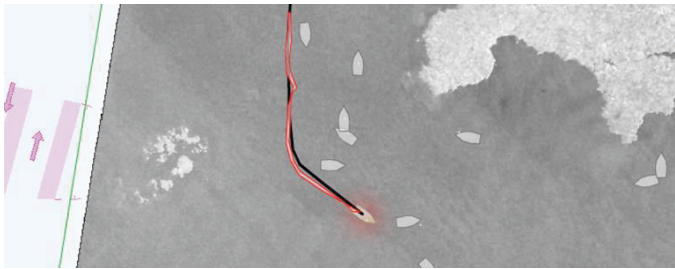


Les bénéficiaires de SAFEMED III ont également reçu des «Indications opérationnelles pour les activités de vérification des alertes CleanSeaNet», destinées à les guider dans leur prise de décisions concernant les alertes reçues. Les «Indications opérationnelles» mettent notamment en évidence le fait que les décisions opérationnelles de déployer ou de ne pas déployer des moyens de lutte anti-pollution à la réception de l'alerte CSN relèvent de la responsabilité de l'Etat côtier concerné. Les lignes directrices indiquent également que l'utilisation d'avions donne de meilleurs résultats que les vérifications effectuées par les navires. Ils soulignent l'importance de fournir à l'AESM les



informations sur les alertes CSN reçues par l'autorité nationale de contact de la CSN, en particulier lorsque l'alerte a été suivie d'une vérification sur place.

Le Maroc, la Jordanie et la Tunisie, les premiers à signer l'Accord (SLA) relatif à la fourniture de services maritimes intégrés et à l'utilisation du serveur régional AIS de la Méditerranée (MAREΣ), échangent actuellement les données AIS terrestres et reçoivent les données AIS satellitaires, liées à l'imagerie satellitaire des déversements d'hydrocarbures potentiels, permettant ainsi d'identifier et de suivre les navires pollueurs.



La participation de huit représentants des pays bénéficiaires (Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) à la **13^{ème} réunion du groupe de travail d'experts sur l'AIS méditerranéen** qui s'est tenue à Rome le 17 novembre 2015 a contribué à renforcer la coopération avec les Etats membres de l'UE participant au MAREΣ. La réunion, qui s'est tenue au siège de la Garde côtière italienne à Rome, a également été l'occasion d'encourager les pays n'ayant pas encore signé le SLA de le faire bientôt afin de bénéficier immédiatement du service et être prêt pour la 2^{ème} phase du projet pilote permettant les bénéficiaires SAFEMED III de partager les données AIS avec certains Etats membres de l'UE.

SURVEILLANCE DU TRAFIC DES NAVIRES

La densité du trafic reste l'un des plus grands défis de la Méditerranée. La qualité des services de surveillance du trafic en mer, gérés par les centres de surveillance du trafic maritime (VTS), conçus pour améliorer la sécurité et l'efficacité du trafic maritime, revêt donc une importance primordiale. En conséquence, l'AESM a répondu favorablement aux demandes reçues de la part du Maroc et de la Tunisie pour offrir une formation certifiée IALA à ses fonctionnaires dans le domaine de la surveillance du trafic des navires

Formations opérateur VTS et superviseur VTS fournies au Maroc et à la Tunisie

Dans le cadre des actions bilatérales, l'AESM a organisé deux cours de formation VTS-Operator Basic Training Course V-103/1 et une formation VTS-Supervisor Training Course V-103/2, assurées par le Centre de formation Aboa Mare à Turku, en Finlande, respectivement du 13 au 22 octobre 2015; du 1^{er} au 10 février 2016; et du 19 au 30 septembre 2016.

Les formations pour les opérateurs et les superviseurs VTS, assurées sur la base de la Recommandation V-103 de l'IALA, comprenaient respectivement 64 heures et 80 heures de cours et d'exercices pratiques. Accrédités par l'Administration maritime finlandaise, les cours ont permis de former un total de 19 opérateurs

VTS (10 pour le Maroc et 9 pour la Tunisie) et 8 superviseurs VTS. Cette action a contribué à améliorer l'efficacité de gestion du trafic maritime en Méditerranée et donc la sécurité ainsi que la protection de l'environnement marin.

FOURNITURE DES OUTILS DE L'AESM (RULECHECK ET MAKCS) AUX INSPECTEURS DE L'ETAT DU PORT MED MOU

En 2016, l'AESM continue d'assurer l'accès à la base de données d'informations RuleCheck et à la Plate-forme électronique (MaKCs), initialement développés par l'AESM pour les inspecteurs de l'Etat du port (PSCOs) dépendant du Protocole d'entente de Paris, et ouvert aux pays bénéficiaires SAFEMED III en 2015.

RuleCheck est un outil de soutien pour les PSCOs contenant toutes les règles et procédures s'appliquant aux navires à inspecter, en fonction du type et de l'âge du navire. L'accès à la documentation de l'Organisation maritime internationale (OMI), de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi qu'à la documentation relative au contrôle par l'Etat du port, permettent l'amélioration de l'efficacité et de la cohérence des inspections dans tous les pays opérant sous la houlette des Protocoles d'entente sur le contrôle par l'Etat du port. Les fonctionnalités de RuleCheck ont été encore améliorées afin de garantir que les PSCOs, soumis à des régimes différents, puissent être en mesure d'appliquer correctement les règles applicables aux navires, malgré la complexité des dispositions de diverses conventions internationales. L'outil permet un accès facile aux références des conventions en lien avec les non-conformités constatées lors des inspections.

MaKCs est une plate-forme électronique qui offre une formation à distance grâce à des modules eLearning (formation à distance). L'accès à la plate-forme MaKCs a été ouvert à tous les pays bénéficiaires SAFEMED III depuis 2015. Un catalogue de cours en ligne est actuellement disponible pour faciliter aux utilisateurs des administrations maritimes la mise en œuvre et l'application des instruments de l'OMI et de l'OIT. En 2016, l'AESM a développé et mis à la disposition des pays bénéficiaires un cours spécifique sur les procédures d'inspection du MED MoU pour aider les agents chargés du contrôle par l'Etat du port à assurer l'harmonisation dans la région concernée.

Actuellement RuleCheck compte une communauté de 104 utilisateurs, et MaKCs un total de 146 utilisateurs, créés par l'AESM pour les bénéficiaires SAFEMED III.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LUTTE ANTI-POLLUTION EN TUNISIE

Suite à la conclusion du contrat de donation d'écrèmeur et de barrage flottant attribué à l'Office de la Marine Marchande et des Ports (Tunisie), la livraison de l'équipement a eu lieu avec succès courant l'été 2016 et a été suivie d'une formation de 16 membres de l'administration tunisienne, cours de formation dispensé par un contractant de l'AESM du 18 au 22 juillet 2016. Une deuxième session de formation se tiendra d'ici la fin de 2016.



EXERCICES

PARTICIPATION DE L'AESM DANS L'EXERCICE MAROCAIN DE SIMULATION D'UNE POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE « SIMULEX 2016 »

Dans le cadre du projet SAFEMED III, l'AESM a participé du 25 au 27 avril 2016 à l'exercice national marocain de simulation d'une pollution marine accidentelle par hydrocarbures au large du port de Nador avec le navire Monte Anaga, faisant partie du réseau AESM de navires anti-pollution en stand-by (SOSRV).

L'exercice de lutte anti-pollution, dénommé «Simulex 2016», qui fait partie du plan d'urgence national de lutte contre la pollution marine accidentelle, est organisé tous les deux ans par les autorités marocaines. Il vise à renforcer la coopération et la coordination entre les organismes militaires et civils dans les différentes interventions maritimes, terrestres et aériennes. L'exercice a également pour objectif de renforcer la coopération dans le cadre de la demande de l'assistance internationale.

Briefing et « Open Ship » : Un exposé du déroulement de l'exercice a eu lieu en matinée le 25 avril 2016 lors duquel le scénario de l'exercice ainsi que le rôle de chaque institution impliquée ont été présentés aux participants. A son tour, l'AESM a expliqué les outils de lutte anti-pollution disponibles pour les pays dans le cadre du projet SAFEMED III, en mettant particulièrement l'accent sur IMDaTE (portal pour CleanSeaNet et échange de données AIS) ainsi que sur le réseau de navires anti-pollution en stand-by (SOSRV) sous contrat avec l'AESM, et notamment sur les navires disponibles en Méditerranée, leurs capacités et la procédure de mobilisation des navires.



Présentation de l'AESM lors du briefing "SIMULEX", 25 avril 2016

Par la suite les autorités marocaines et les représentants des pays bénéficiaires SAFEMED III ont effectué une visite du navire Monte Anaga. Ce fut également l'occasion de fournir les informations techniques sur le navire et son équipement aux 83 visiteurs.



Visite guidée du Monte Anaga, 25 avril 2016

Exercice en mer : L'exercice en mer a eu lieu le 26 avril 2016, suivi et coordonné à terre par le poste de commandement local situé dans le port de Nador. Dans le cadre de la coopération régionale des représentants de l'Algérie, du Liban et de la Tunisie ont participé à cet exercice et l'ont suivi d'un navire observateur de la Marine Royale.

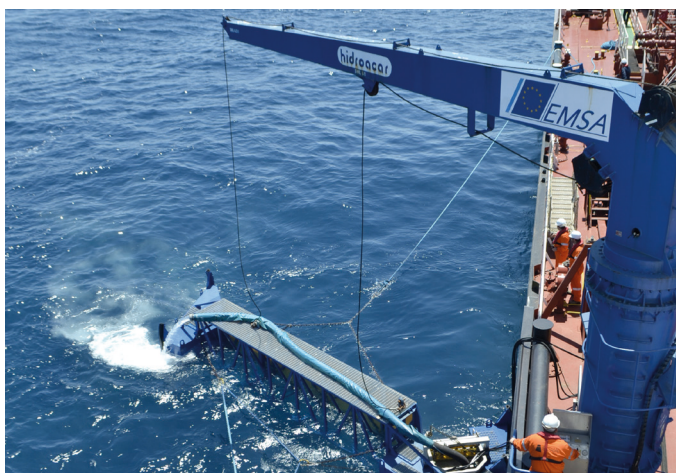


Le scénario utilisé était une simulation d'une collision entre un porte-conteneurs et un pétrolier transportant 60.000 tonnes de pétrole brut, provoquant une déchirure de la paroi d'une cuve de ce dernier, générant ainsi une fuite en mer de 6.000 tonnes d'hydrocarbures, ce qui a conduit à l'activation du plan d'urgence national (PUN) marocain. Durant l'exercice, les autorités marocaines ont effectué une simulation d'assistance au navire en difficulté; lutte en mer contre un déversement d'hydrocarbures; demande de l'assistance internationale et déploiement d'un navire anti-pollution (AESM); la protection de la côte, des sites sensibles et du port. Les forces de la Marine Royale ont déployé un certain nombre de moyens opérationnels, y compris des



navires de la Marine, des avions, des systèmes de dispersion des hydrocarbures et un navire de la Marine opérant un système de récupération d'hydrocarbures (barrages et écrémeur). Deux observateurs marocains étaient présents à bord du Monte Anaga. Ainsi ils ont pu observer de près le navire de l'AESM ainsi que le déploiement de son équipement sous les conditions opérationnelles suivantes:

- Déploiement et récupération de 250 mètres de barrage en formation "J" avec le support du remorqueur local, suivi du déploiement d'écrémeur de grande capacité Normar 200Ti
- Déploiement et récupération du système principal (bras de balayage).



Dans le cadre de l'exercice, les autorités portuaires et côtières ont déployé des moyens techniques et humains à terre afin de tester et simuler l'efficacité de la lutte anti-pollution à terre.



Protection de la côte, 26 avril 2016

Débriefing: le troisième jour (27 avril 2016) a été consacré aux présentations officielles de clôture d'exercice ainsi qu'à l'exposé opérationnel.

Cette participation de l'AESM à un exercice de lutte anti-pollution avec le Maroc était une première, encourageant la coopération au niveau régional ainsi que mobilisant l'un des navires anti-pollution en stand-by (SOSRV) sous contrat avec l'AESM. Cela fut l'occasion de démontrer les capacités de lutte anti-pollution des navires de l'AESM et de familiariser les autorités locales avec le mécanisme de mobilisation des navires, aussi bien qu'avec les autres services disponibles pour les pays SAFEMED III via l'AESM, tels que la détection de pollutions potentielles d'hydrocarbures et les outils d'intervention. Les navires anti-pollution en stand-by sous contrat avec l'AESM peuvent être mobilisés par les pays tiers partageant un bassin maritime régional avec l'Union européenne sous les mêmes conditions que par les Etats membres de l'UE.

FOR MORE INFORMATION

Les informations sur le projet, les activités prévues et les documents des réunions SAFEMED III sont disponibles en deux langues (anglais et français) sur le site Web de l'AESM:

<http://www.emsa.europa.eu/implementation-tasks/training-a-cooperation/safemed-iii.html>